

# GT télétravail

9 septembre 2020

Compte-Rendu



## Un projet de protocole à améliorer !

*L'administration a convoqué un troisième groupe de travail consacré au télétravail afin d'aborder un projet de protocole pour les agents du Ministère des Finances et de la Relance, ce dernier ne s'appliquera pas aux agents de la DGCCRF affectés en DDI ou en DIRECCTE.*



La Secrétaire Générale adjointe a tout d'abord indiqué que ce projet permettait de donner un cadre au télétravail et que le protocole issu des discussions avec les organisations syndicales devait être présenté au CTM prévu fin octobre. Elle a toutefois précisé qu'il ne serait pas définitif dans la mesure où la DGAFP engage d'ores et déjà des travaux et ouvrira un cycle de discussion sur ce sujet en octobre. Comme l'a rappelé le Secrétariat Général, le protocole ne serait qu'un point de départ avec l'ouverture d'autres travaux sur le sujet par la suite.

Elle nous a indiqué que le télétravail avait pris une dimension différente et qu'une demande forte de cadrage de cette forme de travail se faisait jour du côté de l'encadrement.

Parmi les éléments importants figurant dans le projet et devant permettre selon l'administration de développer le télétravail et d'en accompagner les évolutions, quelques éléments de souplesse par rapport au décret ont été intégrés comme la possibilité de prendre des demi-journées de télétravail, le mode de gestion ou le nombre de jours flottants fixé à un minimum de 12 jours et un engagement d'un taux d'équipement par direction dont le SG attend les retours.

Afin d'adapter le protocole aux directions, des discussions ultérieures auront lieu ensuite avec chacune d'entre elles.

L'administration a bien conscience que le développement du télétravail pose des problématiques et nous a indiqué avoir un objectif d'équipements des agents sans qu'aucune donnée chiffrée ne nous ait été présentée.

Elle a précisé qu'un plan pour un taux d'équipement cible par direction est prévu.

Selon elle, ce projet de protocole n'est pas complet notamment sur la partie santé/sécurité ou sur le droit à la déconnexion et des sujets méritent un approfondissement.

Avant d'aborder le vif du sujet, **Solidaires Finances** a regretté encore une fois que ce projet n'ait été envoyé que deux jours avant la date de la réunion, ce qui ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Cette façon de procéder et le tempo ne sont pas sans poser problème aux agents de l'administration centrale chargés du dossier mais aussi aux organisations syndicales. Le télétravail est un dossier sensible, important et engageant qui demande un temps d'investissement non négligeable. Pour **Solidaires Finances** l'engouement de l'administration pour le télétravail ne peut occulter la connaissance des moyens et du budget consacré à son développement.

**Solidaires Finances** a tenu à rappeler sa réticence et son inquiétude sur les conséquences de cette forme de travail sur le collectif de travail, sur la destruction du maillage territorial...qui pourrait à terme permettre à l'administration de faire des économies sur le dos des agents et du service public.

Enfin nous avons interrogé l'administration sur les moyens alloués, le calendrier de mise en place du matériel et les objectifs d'équipement.

Sur le projet de protocole en lui-même, **Solidaires Finances** a fait de nombreuses remarques ou demandes de précisions. D'une manière générale, ce projet est flou et imprécis et ne fait que reprendre en grande partie le décret Fonction publique sur le télétravail. Il ne présente aucune réelle plus value pour les agent.e.s des Finances. Il n'y a aucun engagement fort sur l'amélioration des conditions de travail des télétravailleurs ni sur une indemnité des frais engagés pour l'usage à titre professionnel d'une partie de son habitation.

- Sur le droit à la déconnexion, même si l'intention est louable, le projet n'est pas très prolixe en la matière et s'appuyer sur des chartes de temps qui n'existent qu'en administration centrale n'est pas satisfaisant.
- Pour les paragraphes évoquant « la confiance mutuelle,

## DROIT À LA DÉCONNEXION



l'autonomie de l'agent, planification des tâches »... conditions nécessaires pour pouvoir télétravailler, **Solidaires Finances** en a demandé le retrait, ces termes étant infantilisant et déresponsabilisant pour les télétravailleurs-euses.

- Pour les accidents de service, tout est encore très flou, une jurisprudence va se construire mais dans l'attente, il est urgent d'apporter quelques précisions. Pour ce questionnement, l'administration va se tourner vers la DGAFP. Nous rappelons que la présomption d'imputabilité doit s'appliquer aux agents qui travaillent à leur domicile.
- Sur le refus éventuel de télétravail en raison de nécessités de service et de l'impossibilité de rejoindre le service dans des délais raisonnables, **Solidaires Finances** a demandé que ces nécessités soient définies afin de ne pas tomber dans l'arbitraire et que les frais de transport liés au retour de l'agent de façon précipitée à la demande de l'administration soient pris en charge par cette dernière.

L'administration a indiqué qu'elle allait réfléchir à une nouvelle rédaction.

**Solidaires** finances

**Solidaires Finances** a également revendiqué qu'en cas de refus, l'agent puisse se faire accompagner par une organisation syndicale au cours de l'entretien avec la hiérarchie.

➤ Sur la partie consacrée à l'équipement mis à disposition des télétravailleurs-euses, l'administration n'a pas été très précise et c'est le moins que l'on puisse dire, sur ce qui pouvait être pris en charge. **Solidaires Finances** a rappelé sa demande d'équiper tout télétravailleur-euse quelle que soit sa situation, en matériel nécessaire à l'exercice du télétravail et notamment en écran, en souris, en casque si nécessaire, en fauteuil... Une fiche reprenant le matériel nécessaire pour télétravailler dans de bonnes conditions semble un minimum indispensable.

➤ Concernant la prise en charge de l'éventuel surcoût du montant de l'assurance habitation, il nous a été précisé que de travailler à son domicile était au contraire une occasion de faire baisser le montant des assurances (??). La présence chez soi permet de diminuer les risques de dégradation du domicile, selon M. CANTIN qui avait interrogé la direction du Trésor sur ce point.

➤ En réponse à la demande de mise en oeuvre d'une indemnité journalière, si l'administration dit avoir bien entendu la revendication, elle estime qu'il est plus compliqué de répondre favorablement, en raison de l'absence de base réglementaire.

**Solidaires Finances** a rappelé qu'elle souhaitait que des outils de communication et de collaboration soient mis en place en interne et que l'administration s'en donne les moyens en y affectant un budget propre.

D'une manière générale, **Solidaires Finances** a demandé que soit précisé dans le protocole que les bilans sur le déroulement de carrière des télétravailleurs et sur l'évaluation en matière de santé et sécurité au travail, ou que la mise en place de télétravail temporaire lié à une situation exceptionnelle soient présentés et discutés dans les instances adéquates (CT/ CHSCT/CSA).

Le prochain groupe de travail consacré à ce sujet se tiendra le 22 septembre.

A cette occasion nous verrons si nos revendications ont été intégrées dans le protocole témoignant ainsi de l'existence d'un véritable dialogue social au sein du ministère.

